

Groupe de travail du CNAS « Aide à la Parentalité »

Le 6 avril 2018, la Direction des Affaires sociales du Ministère a organisé une réunion avec les organisations syndicales, intitulée « Aides à la Parentalité ». Le support principal en était l'enquête sur l'action sociale, menée dans les ministères en 2017.

La CFDT est intervenue au fil des sujets :

Sur l'accès aux crèches, un constat, récurrent, d'un nombre de berceaux très insuffisant. 11792 enfants de 0 à 3 ans, et... 510 berceaux ! Il n'est pas admissible que plusieurs régions (Bourgogne-Franche Comté, Centre Val de Loire, Corse) et les DOM et COM, n'en aient aucun. Et quand l'Administration annonce « mettre 100 000 € sur la table », un berceau « coûtant » 7000 €, cela fait revient à seulement 14 places en plus !

Le déficit d'information est aussi criant, sur les disponibilités et modalités d'attribution (Raisons des refus non communiquées). Un vrai sujet de visibilité est posé, quand l'administration dit ne pas savoir si les 510 places affichées par le ministère (dont 270 en IDF !), sont ou non incluses dans les 2900 « interministérielles » (la CFDT en revendique 4000). La CFDT a également demandé, que, les Comités Départementaux d'Action Sociale soient informés du nombre de berceaux, des demandes et des suites données.

Sur le Chèque Emploi Service Universel, « de 0 à 6 ans », et « de 6 à 12 ans » : là aussi, une information insuffisante. Dans l'enquête précitée, les personnels dénoncent les difficultés d'utilisation des CESU : de moins en moins de prestataires les acceptent (du fait de délais de paiement trop importants), Certains organismes publics les refusent parfois. La CFDT a aussi demandé d'ouvrir la possibilité de les utiliser pour les séjours en centre de loisirs, durant les vacances scolaires, et une nouvelle « tranche » de CESU, pour les 13-17 ans, dédiés au soutien scolaire, et aux cours à domicile.

Sur les prestations de l'EPAF (Vacances – Loisirs et Vacances – Enfants) : l'enquête confirme les interventions de la CFDT lors des AG ou Conseils de surveillance. La CFDT a demandé, à nouveau, la baisse des tarifs, particulièrement pour les agents B et C, et une communication vraiment efficace de l'EPAF et le Ministère, pour que les agents, étant informés, ceux-ci puissent bénéficier de ces prestations. La CFDT a également réclamé à nouveau, l'organisation par l'EPAF de colonies aux vacances de Toussaint, au lieu du dispositif actuel, qui grève les Crédits d'Action Locale (CAL).

S'agissant du prêt étudiant : finançant l'installation d'un enfant dans le cadre de ses études, d'un montant entre 800 et 1200€, seulement 950 de ceux-ci ont été consentis en 2017. Alors que pour la CFDT, c'est une aide à valoriser, de surcroît dans un contexte de gel des rémunérations, force est de constater l'insuffisance de la communication autour de celle-ci.

Une série d'actions, initiées par les CDAS, sont mises en œuvre au niveau local :, au plus près des besoins des agents. La CFDT en salue l'initiative. Nombre d'entre elles sont des exemples à suivre, voire à généraliser. Mais, pour la CFDT, cela ne peut être un prétexte au désengagement du ministère, en termes de gouvernance globale des différents volets de l'Action sociale. Pour la CFDT, à titre d'exemple, les aides à la rentrée et le soutien scolaire doivent être pris en charge par le niveau national.

Concernant les missions des délégués et des assistantes des services sociaux :

L'administration a dressé un tableau dithyrambique du travail quotidien de nos collègues Assistant(e)s Social(e)s, et de leurs multiples qualités, écoute, compétence, abnégation, disponibilité. En réponse, la délégation CFDT a indiqué :

- Qu'évidemment, notre organisation syndicale partageait totalement, et dans chacun de ses termes, cette description ;
- Mais, que, après un long mouvement des personnels, des courriers adressés à leur hiérarchie et des interventions multiples, sur le gel du PPCR qui les touche d'autant plus qu'il leur interdit « aussi » le passage en A, il fallait maintenant passer à une véritable reconnaissance du travail accompli, autrement qu'avec des « éléments de langage » au travers de l'amélioration revendiquée par la CFDT, à la fois dans leurs carrières et dans leurs rémunérations.

En conclusion, un constat inquiétant se fait jour : faute d'information, les agents ne bénéficient que trop peu de prestations, qui leur sont pourtant dédiées. La CFDT Finances revendique donc des moyens accrus, à la fois sur les prestations d'aide à la parentalité, mais aussi quant à l'indispensable amélioration de la communication du Ministère et des prestataires. La CFDT a revendiqué la mise en place d'une rubrique accessible aux agents, au lieu des modalités actuelles, qui donnent lieu à des recherches longues, et pas forcément efficaces !

Enfin, la CFDT exige de la part du Ministère une gouvernance beaucoup plus affirmée en matière d'Aide à la Parentalité, et plus globalement d'Action sociale, s'agissant ici, très clairement, de la mise en œuvre de sa responsabilité sociale vis-à-vis de ses agents.

Paris le 12/04/2018